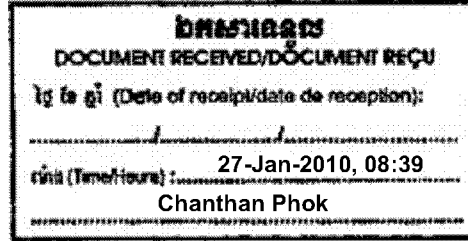




**ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា**  
**ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ**  
**Royaume du Cambodge**  
**Nation-Religion-Roi**

**អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា**  
**Chambres extraordinaires au sein**  
**des tribunaux cambodgiens**



**ការិយាល័យសហចៅក្រមស៊ើបអង្កេត**  
**Bureau des co-juges d'instruction**  
**សំណុំរឿងព្រហ្មទណ្ឌ/Dossier pénal**  
**លេខ/n°: 002/14-08-2006-CETC-BCJI**  
**នេខស៊ើបសួរ/Instruction**  
**លេខ/n°: 002/19-09-2007-CETC-BCJI**

**កំណត់ហេតុនៃការស្តាប់បង្ហើយសាក្សី**  
**Procès-verbal d'audition de témoin**

Le huit décembre deux mille neuf, à treize heures et quinze minutes, au village de Srah Chhouk (ស្រះឈ្លូក), commune de Trâpeang Prey (ត្រពាំង ព្រៃ), district d'Anlong Veng, province d'Ouddor Mean Chey(ឧត្តរមានជ័យ),

Nous, Thomas KUEHNEL, enquêteur auprès des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), tel que désigné par commission rogatoire des co-juges d'instruction en date du 24 juillet 2009 prorogée jusqu'au 25 décembre 2009,

VU la Loi relative à la création des CETC du 27 octobre 2004,  
 VU les règles 24, 28 et 60 du Règlement intérieur des CETC,

Assisté par NIL Samorn (នីល សាម៉ុន), interprète assermenté auprès des CETC,

Avons procédé à l'audition et recueilli la déposition du témoin PHÂN Chhên (ផាន់ ឆេន), dont les données d'identité sont les suivantes :

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ចោមចៅ ខណ្ឌដង្កោ ក្រុងភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១ 1  
 ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១  
 Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Chaom Chau, Dangkao,  
 Mail PO Box 71, Phnom Penh Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0)23 218941.  
 Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Chaom Chau,  
 Boîte postale 71, Phnom Penh Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0)23 218941.  
 Original KH : 00414481-00414491



Le soussigné PHÂN Chhên est né en 1932 dans le village de Porng Teuk Tbaung (ពងទឹកត្បូង), commune de Kouh (គូស៊), district de Tram Kâk (ត្រាំកក់), province de Takeo (តាកែវ). Il est de nationalité cambodgienne, et travaille comme *Achar* à la pagode de Thoamea Ram (ធីប្ញរាម). Son père, LAK Phan (ឡាក់ ផាន់), est décédé. Sa mère, TEUM Chuon (ទឹម ជួន), est décédée. Il est actuellement domicilié au village de Srah Chhouk, commune de Trâpeang Prey, district d'Anlong Veng, province d'Ouddor Mean Chey. Il est marié à ROAT Sén (រ៉ត្ត សែន) (toujours en vie), et il est père d'un enfant.

- Il n'a fait l'objet d'aucune condamnation pénale.
  - Il a déclaré être capable de lire, d'écrire et de comprendre le khmer.
  - Il a déclaré être incapable de lire et d'écrire d'autres langues.
- La version originale du présent procès-verbal est donc rédigée en khmer.

- Nous l'avons informé que son audition serait enregistrée ou filmée.
- Il nous a affirmé n'avoir aucun lien de parenté avec la personne mise en examen ou avec les parties civiles. Il nous a affirmés que certains de ses proches avaient déposé une demande pour se constituer parties civiles ; toutefois il ne savait pas si leur demande était recevable.
- Il a prêté serment conformément à la règle 24 du Règlement intérieur des CETC.
- Nous l'avons informé de son droit de refuser de faire une déposition qui risquerait de l'incriminer, conformément à la règle 28 du Règlement intérieur des CETC.

**Questions-réponses :**

**Q : Avant le 17 avril 1975, où habitiez-vous ? Que faisiez-vous ?**

R1 : Avant le 17 avril 1975, j'habitais à la pagode d'Âng Muntrey (អង្គមន្ត្រី) depuis mon enfance jusqu'à ce que je sois ordonné moine à l'âge de 12 ans. Au bout de deux ans de ma vie de bonze, c'est-à-dire en 1952, date à laquelle la France a signé le traité d'octroi de l'indépendance au Cambodge, je suis parti faire des études à la pagode de Sey Hak Roatanaram (សីហៈរតនាវារាម) (province de Takeo). Plus tard, j'ai poursuivi mes études à la pagode de Preah Vihea Khpuoh (ព្រះវិហារខ្ពស់) (province de Takeo), puis à la pagode d'Âng Thnaot (អង្គត្នោត), district de Tram Kâk, province de Takeo, ensuite à la pagode de Wat Ponleu (ព្រៃស្រី), district de

Touk Meas (ទ្វីកម៉ាស), province de Kampot, puis à la pagode de Sovan Botum (សុវណ្ណបុត្រ), district de Mukh Kâm Poul (មុខកំពូល), province de Kândal et puis à la pagode d'Ângkar (អង្គការ), district de Tram Kâk avant de venir finalement, en 1955, étudier pendant cinq ans à la pagode de Wat Koh (វត្តកោះ) à Phnom Penh, où je logeais dans le bâtiment des moines numéro 22. À l'époque, Monsieur CHAO Seng (ចៅ សេង) était le Ministre de l'éducation. Mes études à Phnom Penh étaient dispensées en français et j'ai obtenu un certificat. Au milieu de l'ère bouddhique, Samdech CHUON Nat (ជួន ណាត) m'a désigné pour être le chef du Comité d'organisation de fête qui a duré sept jours et sept nuits. J'y ai fait des études jusqu'en 1959, date à laquelle j'ai quitté le froc pour aller travailler pendant dix ans avec des Français dans une plantation d'hévéas à Chup, Kampong Cham. Après, j'ai pris ma démission pour rentrer travailler comme cultivateur dans mon village natal.

**Q : En quelle année, vous êtes-vous engagé dans la révolution ?**

R2 : Je l'ai rejointe en 1971 en occupant la fonction du chef du village de Pong Teuk Tbaung, là où je suis né.

**Q : Qui vous a amené à rejoindre la révolution ?**

R3 : C'était la hiérarchie de la commune.

**Q : De qui exactement étant la personne de la hiérarchie communale s'agissait-il?**

R4 : C'était Soeun (សៀង), le chef de la commune. C'était lui qui m'avait engagé dans la révolution.

**Q : Vous vous êtes engagé dans la révolution dans quelle région ? Et quel district ?**

R5 : Dans le district de Tram Kâk ou district 105 qui était au sein de la région 13.

**Q : À l'époque, les zones ont-elles été mises sur pied ?**

R6 : Oui, les zones existaient déjà à l'époque, et la zone où j'étais s'appelait la zone Sud-Ouest.

**Q : Pourriez-vous nous dire qui était le secrétaire du district ? Qui en était membre ? Qui était le secrétaire de la région ? Qui en était membre ?**

R7 : À l'époque, le secrétaire du district était Khom (ខុម). C'était une fille de *Ta Mok* (តាម៉ុក). Le chef adjoint de ce district était Nhev (ញើវ). Les membres étaient Keav (កាវ) et Phy (ភី). Je n'en connaissais pas d'autres. Saom (សោម) était le secrétaire de la région 13. Phèn (ផែន) était son adjoint (il était mince et petit avec la peau foncée).

**Q : Connaissez-vous Muth (ម៉ុត) ?**

R8 : Je le connais. Il s'occupait des affaires militaires. Je le connais bien.

**Q : À l'époque, qui était le secrétaire de la zone Sud-Ouest ?**

R9 : C'était *Ta Mok*.

**Q : Au début de votre engagement dans la révolution, qu'est-ce qu'on vous a ordonné de faire ?**

R10 : On m'a chargé d'éduquer les instituteurs de ma commune. À l'époque, on parlait de la culture et des affaires sociales et non pas de l'éducation.

**Q : Comment s'appelait la commune où vous travailliez?**

R11 : Elle s'appelait Kouh.

**Q : Au début de votre travail dans la commune, qu'est-ce que vous avez exécuté comme tâches?**

R12 : Pendant cette période, les supérieurs hiérarchiques ont donné l'ordre de construire des salles de réunion dans tous les villages. Dans cette commune, il y avait 33 villages. Nous n'avons pas pu en construire une dans chaque village. Nous avons pu en construire seulement une dizaine dont une au village de Kraing Tachan (ក្រាំងតាចាន់). En 1972, il y avait beaucoup de bombardements. Si nous avons construit des salles de réunion, c'était parce qu'on en avait peur.

**Q : Pourquoi les échelons supérieurs ont donné l'ordre de construire des salles de réunion dans les villages ?**

R 13: Parce qu'il y avait trop de bombardements aériens. Nous en avons construites en cachette dans la forêt et non pas dans les villages.

**Q : Vous venez de dire que les supérieurs hiérarchiques ont donné l'instruction de construire des salles de réunion, à qui font-ils allusion les « supérieurs hiérarchiques » ?**

R14 : Ils renvoient à la hiérarchie du district (district 105). J'aimerais souligner qu'avant la construction de ces nombreuses salles de réunion, il m'était arrivé un évènement : trois Hélicoptères s'étaient atterrés pour m'arrêter chez moi. Plus tard, on m'avait conseillé de m'évader.

**Q : D'où venaient-ils ces Hélicoptères ? Pourquoi voulait-on vous arrêter ?**

R15 : Ces Hélicoptères venaient du Sud-Vietnam. On voulait m'arrêter parce que je travaillais dans la commune de Kouh et que j'avais autorisé aux anciens fonctionnaires de faire le va-et-vient à leur guise. On avait vu ma signature sur leur laissez-passer. Avec le temps, on avait découvert que je dirigeais la commune de Kouh et on était venu m'arrêter.

**Q : En quelle année, êtes-vous devenu chef de ladite commune ?**

R16 : C'était en 1973. J'ai occupé cette fonction pendant une courte durée.

**Q : Dans quel but les gens ont-ils construit des salles de réunion dans chaque village ?**

R17 : C'était pour mobiliser des forces, c'est-à-dire former des personnes progressistes, des piliers et des membres de la Ligue de la jeunesse du communisme du Kampuchéa afin de les introduire dans le Parti. Les réunions se tenaient une fois par mois ou une fois tous les quinze jours et ce en fonction du degré de responsabilité des participants.

**Q : Les personnes en question ont-ils choisi d'y adhérer à leur guise ou les a-t-on forcées à le faire ?**

R18 : Ils étaient volontaires, mais ils avaient été sélectionnés sur leur qualité et leur biographie au préalable.

**Q : En quelle année Kraing Tachan est devenu un centre de détention ?**

R19 : Au milieu de 1973, la hiérarchie du district l'a transformé en un centre de détention pour son usage interne en informant qu'il était désormais interdit d'établir toute communication avec la hiérarchie de la commune.

**Q : Est-ce que la hiérarchie du district a donné l'ordre à plus de dix autres villages qui avaient construit des salles de réunion de les transformer en centres de détention à l'instar de Kraing Tachan ?**

R20 : Non pas du tout. Seul Kraing Tachan n'était plus placé sous la direction du village et de la commune.

**Q : Dans quel intérêt le district a-t-il transformé Kraing Tachan en centre de détention ?**

R21 : Le centre servait à incarcérer les gens arrêtés afin de les rééduquer.

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ចោមចៅ ខណ្ឌដង្កោ ក្រុងភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១ 5

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Chaom Chau, Dangkao, Phnom Penh

Mail PO Box 71, Phnom Penh Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0)23 218941.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Chaom Chau, Dangkao, Phnom Penh

Boîte postale 71, Phnom Penh Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0)23 218941.

Original khmer : 00414481-00414491

**Q : Vous avez dit qu’au milieu de 1973, le district avait transformé le centre de Kraing Tachan en centre de rééducation. Qui a donné cet ordre ?**

R22 : C’était Phy, Duch (ឌុច), le chef de l’Unité des jeunes du district nommé, et Ann, membre du Comité, affecté au poste de représentant de Kraing Tachan.

**Q : Depuis quand connaissiez-vous Phy, Duch et Ann ? Comment les aviez-vous connus ?**

R23 : Je les avais connus même avant leur travail à Kraing Tachan. Je faisais connaissance avec eux parce que le Comité du district les avait affectés à ma commune. Auparavant, je ne les avais pas connus parce qu’ils habitaient dans différentes communes, mais dans le même district.

**Q : La décision de la transformation de Kraing Tachan en centre de rééducation provenait-elle uniquement du Comité du district ou aussi des échelons supérieurs ?**

R24 : La décision avait été prise au niveau supérieur. Je ne l’ai pas entendue de mes propres oreilles. Je l’ai entendu dire seulement.

**Q : Qui a pris la décision au niveau supérieur ?**

R25 : La décision a été émise du niveau de région, précisément par le nommé Saom (ស៊ោម). C’était lui qui a envoyé Nhév, responsable militaire, Phy, Ann et Duch assurer le travail de là-bas.

**Q : Avant la décision de faire de Kraing Tachan le centre du district, dans quels centres travailliez-vous ?**

R26 : Je travaillais dans les centres de la commune de Kouh qui se trouvaient dans différents endroits tels que le village d’Âng Ta Ngeul (អង្គតាធីល), le village de Trâpeang Ta Sok (ត្រពាំងតាសុក), le village d’Ânsaong Ro (អន្លោងរោទី), le village de Chheu Teal Kao (ឈើទាលកាវ), le village de Trâpeang Chheu Teal (ត្រពាំងឈើទាល). À l’époque, je travaillais dans chaque centre, soit tous les jours, soit un jour sur deux.

**Q : Avant qu’il n’appartienne au district, le centre de Kraing Tachan avait quelle taille ?**

R27 : Avant qu’il n’appartienne au district, le centre de Kraing Tachan comportait seulement deux hangars destinés à détenir des prisonniers. Ils étaient construits en cachette dans la forêt *Theat*.

**Q : Le centre de Kraing Tachan était-il clôturé ?**

R28 : Avant qu’il soit placé sous la direction du district, il ne comportait pas de clôture. Sous la direction du district, il a été entouré de barbelés avec des poteaux en bois.

**Q : Avant que le Comité du district ne vienne prendre son contrôle, y enfermait-on des prisonniers que les autorités de la commune lui avaient envoyés?**

R29 : À l’instar des autres communes, la mienne n’avait ni de prisonniers ni de centre de sécurité.

**Q : Sous la direction du district, quels changements a-t-il connu le centre?**

R30 : Ils ont construit des hangars avec des grilles de fer, couverts d’un deuxième toit en tuile pour empêcher les détenus de s’évader en faisant des brèches.

**Q : Les hangars réservés aux prisonniers étaient-ils construits sur pilotis ou avaient-ils une partie souterraine?**

R31 : D’après ce que j’ai vu, ils étaient construits uniquement sur pilotis.

**Q : Les hangars en question étaient-ils des habitats ordinaires ou avaient-ils quelque chose de distingué ?**

R32 : C’étaient les hangars ordinaires comme les autres, sauf qu’ils étaient entourés de grilles de fer.

**Q : Avec la clôture, quel était le périmètre du centre?**

R33 : Approximativement, il avait environs entre 50 et 60 mètres de large et 90 ou 100 mètres de long.

**Q : Le centre de Kraing Tachan comportait-il combien de hangars ?**

R34 : À ma connaissance, il disposait d’un dortoir pour les gardes, d’une petite cuisine couverte de chaumes et de deux hangars réservés aux prisonniers.

**Q : Le lieu d’interrogatoire se trouvait-il dans l’enceinte du centre ou à l’extérieur du centre ?**

R35 : Ce lieu était dans l’enceinte du centre. C’était une petite baraque qui se situait dans la partie sud du centre.

**Q : Pourriez-vous la décrire ?**

R36 : Elle mesurait 1,5 m x 1,5 m, couverte de chaume et dépourvue de mur.

**Q : Vous avez dit que Phy, Duch, Ann travaillaient au centre de Kraing Tachan. N’y avait-il pas d’autres personnes ?**

R37 : Phy, Duch et Ann étaient les chefs. Mais il y avait d’autres employés tels que Chéng (ថែង), Penh (ពេញ) et Chên (ចិន). Plus tard, à l’arrivée des Vietnamiens,

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ចោមចៅ ខណ្ឌដង្កោ ក្រុងភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១ 7

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Chaom Chau, Dangkao, Phnom Penh

Mail PO Box 71, Phnom Penh Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0)23 218941.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Chaom Chau, Dangkao, Phnom Penh

Boîte postale 71, Phnom Penh Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0)23 218941.

Original khmer : 00414481-00414491

Phy a été emmené pour être exécuté près du pied d'une colline. Ann et Chéng ont été emmenés pour être tués (en 1979) à l'embranchement de la route de Kouh, appelé Veal Bœung (វាលបឹង). Chên, lui aussi, a été tué à l'arrivée des Vietnamiens. Penh est mort de maladie. Pour les jeunes qui travaillaient à la cuisine, je ne parle pas d'eux parce qu'ils n'étaient pas l'objet de ces purges.

**Q : Les jeunes cuisiniers étaient-ils des prisonniers ou des employés du centre de Kraing Tachan ?**

R38 : Non, ils n'étaient pas prisonniers. Ils étaient divisés en deux groupes : l'un faisait la cuisine pour les prisonniers et l'autre pour le personnel.

**Q : Au début, qui était le premier chef du centre de Kraing Tachan ?**

R39 : C'était uniquement des gens de la direction du district. Je fréquentais l'endroit parce qu'ils m'avaient demandé de les aider à le gérer. Ils disaient que je ne servais à rien parce que j'étais *Achar*, je n'étais pas assez ferme avec les prisonniers. Ils ne m'employaient donc pas pour des tâches de grande importance. S'ils m'ont demandé de les aider à administrer ce centre, c'était parce que j'étais le chef de la commune. Mais je n'ai jamais interrogé ni torturé les prisonniers.

**Q : Nous aimerions que vous confirmiez si, depuis le début, vous étiez le premier chef du centre de Kraing Tachan. Et vous avez dit que vous n'étiez pas lié aux arrestations et exécutions. Est-ce exact ?**

R40 : Oui, c'est exact.

**Q : Qui vous a nommé chef du centre de Kraing Tachan ?**

R41 : C'était la hiérarchie du district. Mais je tiens à préciser que je n'étais pas le chef du centre de Kraing Tachan, mais le chef de la commune. On m'a demandé de faire le va-et-vient à ce centre pour l'observer et c'est tout. Il m'est arrivé de relâcher 40 personnes. Mais je me rappelle seulement trois ou quatre noms : Muok (ម្នុក), Chhong (ឆុង) (il est actuellement *Achar* à la pagode de Koh Kaaèk កោះក្អែក), Oa (អ៊ា) (il paraît qu'il est actuellement Ministre à Phnom Penh. Si vous voulez en savoir plus, allez vous renseigner auprès de Chhong) et SOY Sên (ស៊យ សែន) (il habite actuellement au sud de la pagode d'Âng Ponareay (អង្គពណ្ណវាយ), commune de Kouh). En ce qui concerne ce SOY Sên, je l'ai relâché quand je suis rentré de Prey Kduoch (ប្រៃក្នុង), alors qu'il était détenu au centre de Kraing Tachan. Il était jeune à l'époque pour que j'aie proposé à Phy et Ann de le remettre en liberté pour qu'il garde des buffles. Ils ont alors accepté ma proposition. Une autre fois, j'ai emmené 40 personnes à Prey Kduoch où j'ai fait



construire des habitats pour eux. J'avais demandé à la hiérarchie de district et de région l'autorisation de les emmener. Quand j'ai relâché ces quarante premières personnes, je n'en avais pas demandé l'autorisation. C'était pour cela que Saom m'en voulait à tel point qu'il s'apprêtait à m'emmener pour me tuer. Heureusement *Ta Mok* m'a protégé. Sans sa protection, Saom m'aurait tué. À partir de ce moment-là, on m'a chargé d'emmener des habitants pour créer des villages et construire des maisons.

**Q : À l'époque, quel âge avait SOY Sên ? En quelle année l'avez-vous rencontré ?**

R42 : À l'époque, SOY Sên avait environs 12 ou 13 ans. Je l'ai rencontré fin 1974 : il m'a vu quand je rentrais de Prey Kduoch. Il s'est dirigé vers moi pour me demander de l'aide. Il m'a inspiré la pitié. J'ai alors demandé qu'on l'envoie garder des buffles.

**Q : En quelle année avez-vous relâché les quarante personnes ? Et en quelle année avez-vous emmenées 40 autres personnes à Prey Kduoch ?**

R43 : J'ai relâché les quarante personnes fin 1973. J'ai emmenées 40 autres personnes à Prey Kduoch en 1974. Dans la même année, on m'a demandé de quitter la commune de Kouh pour Prey Kduoch. J'y suis parti à bord d'une charrette à bœufs chargée de quelques sacs de riz. J'aimerais souligner qu'au départ, je ne savais pas du tout qu'il y avait beaucoup de morts au centre de détention où je travaillais. C'est vrai que les gens du district remmenaient des détenus, mais ils le faisaient uniquement la nuit. C'était seulement en 1979, au moment de l'arrivée des Vietnamiens, que j'ai appris par des villageois qu'il y avait un nombre important de cadavres au centre de Kraing Tachan. Auparavant, je ne l'avais pas su.

**Q : Comment le transfert des prisonniers était-il effectué ?**

R44 : À ma connaissance, par exemple, s'ils devaient emmener dix détenus, ils avaient au préalable leur nom sur une liste. Est-ce que cela veut dire que je l'ignorais ? Non, je le savais parce qu'ils me laissaient savoir ce qu'ils allaient faire. Mais je n'avais aucun pouvoir. J'étais tenu informé et c'était tout. Par la suite, ils organisaient leurs gens qui supervisaient ce centre de détention pour la suite de l'opération. J'étais au courant de tout cela, mais je n'osais rien leur dire, je n'avais pas non plus le droit d'aller prendre la défense de qui que ce soit. Quand ils venaient chercher des gens, ils avaient leur liste. Quant à moi, je faisais des enquêtes par la suite. C'était pour cela que Phy avait été emmené en 1979 ou 1980 pour être tué à l'endroit où il avait tué des détenus parce qu'il était chargé d'emmener des gens pour les exécuter.

**Q : Quand ils ont sorti les détenus, cela voulait dire qu'ils les emmenaient pour les tuer ?**

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ចោមចៅ ខណ្ឌដង្កោ ក្រុងភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១ 9

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Chaom Chau, Dangkao, Phnom Penh

Mail PO Box 71, Phnom Penh Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0)23 218941.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Chaom Chau, Dangkao, Phnom Penh

Boîte postale 71, Phnom Penh Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0)23 218941.

Original khmer : 00414481-00414491

R45 : Ils ont dit qu'ils les transféreraient à un deuxième centre. Mais quelques jours plus tard, j'ai poursuivi leurs actions et j'ai découvert qu'ils ne les avaient pas emmenés au deuxième centre.

**Q : S'ils ne les ont pas emmenés au deuxième centre, où les ont-ils emmenés ?**

R46 : Ils les ont envoyés à la mort. Mais parfois, ils ont quand même emmené des détenus au deuxième centre. C'est pour cela qu'ils pouvaient nous mentir.

**Q : Comment envoyait-on la liste des prisonniers à être exécutés au centre ?**

R47 : C'était un messager qui la remettait à Ann. Ensuite, Ann chargeait ses gens d'emmenner des prisonniers pour les remettre à Phy qui, lui, était chargé de les emmener pour les exécuter. Je n'ai jamais vu de noms sur les listes. Mais je pouvais réparer ceux qui faisaient le va-et-vient à ce centre. Comme moi, *Ta Chim* (តា ជឹម) n'avait aucune chance d'obtenir un poste de responsabilité parce qu'il était enseignant, ancien fonctionnaire ; ce qui voulait dire qu'il ne faisait pas totalement confiance à la révolution.

**Q : C'est bien de Chim, chef du district 105, que vous parlez ?**

R48 : Oui.

**Q : En 1973, combien de prisonniers y avait-il dans le centre de Kraing Tachan ?**

R49 : Il y en avait seulement dix, cinq, six, au maximum dix. C'était la direction du district qui nous les envoyait.

**Q : Vous avez dit que fin 1973, vous aviez relâché quarante personnes alors que dans le centre de Kraing Tachan, il y en avait seulement environs dix. Pourriez-vous l'expliquer ?**

R50 : À ce moment-là, ces quarante personnes n'étaient pas encore arrivées au centre de Kraing Tachan. On les avait confiées au village. Une maison hébergeait deux ou trois personnes. J'étais allé les interroger parce qu'à l'époque, j'étais chef de commune et chargé d'accueil des réfugiés. Ces personnes avaient commis des fautes minimes. Je les avais alors relâchées à mon gré. De ce fait, on m'avait cherché des histoires. Encore une fois en 1974, quand j'ai emmené quarante personnes pour organiser un village à Prey Khduoch, j'ai demandé aux célibataires de former des couples et je leur ai distribué des terrains pour qu'ils construisent des maisons.

**Q : Maintenant, revenons à ce qui se passait dans le centre de Kraing Tachan. En 1974, après la transformation du centre de Kraing Tachan en centre de détention par la hiérarchie du district, combien de prisonniers y étaient-ils détenus ? Quelles étaient les catégories des détenus ? D'où étaient-elles envoyées ?**

R51 : Je ne sais pas parce que j'avais déjà quitté Kraing Tachan en 1974. J'ai été envoyé travailler à Bœung Srâ Ngè (បឹងស្រង៉ែ) dans la province de Kampong Speu. Plus tard, j'ai sollicité mon retour à Takeo de Ta Mok. Après, j'ai été envoyé à une plantation d'hévéas où je ne travaillais pas durant la première année.

**Q : Certains nous ont dit que vous étiez parti habiter à Bœung Srâ Ngè ou Prey Kduoch dans la province de Kampong Speu au milieu de 1975. Pourriez-vous apporter des précisions concernant cette histoire ?**

R52 : Non, c'était en 1974 que j'étais parti. En 1975, j'habitais à Prey Kduoch dans la province de Kampong Speu. J'y ai vu des avions revenir. J'ai eu peur, ayant cru que c'était des bombardiers. Je ne savais pas que Phnom Penh avait été libéré.

**Q : Quand vous étiez à Kraing Tachan, quel était le passé des gens qu'on avait arrêtés et emmenés pour les emprisonner dans ce centre ?**

R53 : La plupart de ces gens-là étaient accusés seulement d'être des gens ou partisans d'un autre groupe. À l'époque, on accusait les gens d'être membres du KGB, de la CIA ou khmers blancs. On les arrêtait pour les emmener à Kraing Tachan. Pendant cette période, aucun prisonnier n'a été tué dans le centre de Kraing Tachan. On sortait ces prisonniers de ce centre pendant la nuit en disant qu'on les emmenait à un deuxième centre, soit au centre 204. Sur le champ, j'ai cru qu'ils les emmenaient au centre 204. Mais deux ou trois jours plus tard, je m'en suis renseigné et j'ai alors appris qu'ils n'avaient pas emmené les prisonniers au deuxième centre, mais pour les tuer près du pied de la montagne.

**Q : En 1974, combien de prisonniers y avait-il dans le centre de Kraing Tachan ?**

R54 : D'après mon estimation, en 1974, il y avait encore peu de prisonniers à Kraing Tachan. Par contre, en 1975, il y en avait beaucoup. En 1974, j'ai emmené avec moi quarante personnes qui étaient encore considérées comme des prisonniers. Il n'en restait donc pas beaucoup. Après, je ne savais pas. De mon temps, il n'y avait pas beaucoup de prisonniers. Mais après mon départ, les habitants m'ont dit que des prisonniers avaient été emmenés au centre de Kraing Tachan par cordes.

**Q : Qu'est-ce que vous entendez par « emmener des prisonniers par cordes » ?**

R55 : « Emmener des prisonniers par cordes » veut dire qu'ils étaient attachés.

- Une copie du procès-verbal a été remise au témoin.
- Lecture du procès-verbal lui a été donnée, et le témoin n'a formulé aucune objection ; il y a apposé sa signature ou son empreinte digitale (pouce droit).
- Après en avoir reçu lecture, le témoin a refusé de signer le procès-verbal.

Fin de l'audition : Le huit décembre deux mille neuf, à quinze heures et quarante minutes.

La lecture du présent procès-verbal de l'audition lui a été lue à neuf heures et quarante minutes et a pris fin à midi cinq de la même date.

Le témoin	L'interprète	L'enquêteur
[Empreinte du pouce] PHÂN Chhên	/signature/	/signature/